

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-DN59

présenté par

M. Tesson, M. Giletti, M. Boccaletti, Mme Colombier, M. Dufosset, Mme Galzy,
 Mme Florence Goulet, M. Jacobelli, M. Jenft, Mme Lechon, Mme Lelouis, M. Limongi,
 M. Monnier, Mme Rimbert, M. Tonussi et Mme Martinez

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|---|-----------|-----------|
| Environnement et prospective de la politique de défense | 0 | 2 000 000 |
| Préparation et emploi des forces | 0 | 0 |
| Soutien de la politique de la défense | 0 | 0 |
| Équipement des forces | 2 000 000 | 0 |
| TOTAUX | 2 000 000 | 2 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à alerter sur la nécessaire montée en puissance des réserves de missiles air-air. Le présent amendement vise à l'achat d'un missile symbolique, mais le groupe Rassemblement National appelle le gouvernement à faire l'acquisition globale de 30 missiles METEOR.

La France en se dotant du missile METEOR pour le standard Rafale F3-R a su gagner une avance technologique sur ses compétiteurs dans le domaine du combat aérien. Néanmoins, le modèle échantionnaire des armées françaises fait que l'armée de l'Air ne dispose pas d'un stock suffisant. Aujourd'hui, l'armée française disposerait de près de 200 missiles. En cas d'engagement aérien majeur, la France, bien que conservant une avance technologique, se retrouverait très rapidement à court de munitions air-air et connaîtrait d'importantes difficultés pour mener à bien ses missions.

Afin de permettre à l'Armée de l'air et de l'espace et à notre aéronautique navale d'être en mesure de continuer son rôle de protection du territoire ainsi que d'assurer ses engagements auprès de ces alliées, la commande de 30 METEOR supplémentaires pour renforcer notre quantité de munitions air-air est nécessaire.

Le présent amendement prévoit donc de minorer d'un montant de 2 000 000 d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour la sous-action n°07.03 : « Études amont » de l'action n°07 : "Prospective de défense" du programme n°144 : "Environnement et prospective de la politique de défense", au profit de la sous-action n°10.76 – « Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'État, de la nation et des citoyens – Missiles » de l'action n° 10 : « Protection et sauvegarde » du programme n° 146 « Équipement des forces ».